

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 1er avril à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucune (0) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2004-073

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2020
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Fin de l'entente d'approvisionnement en eau – Parc Antonio Guertin
- 110-02 Soccer Vallée-de-la-Gatineau – Sollicitation programme financier
- 110-03 CSHBO établissement des adultes – demande de bourse
- 110-04 Demande de remboursement taxe de service septique
- 110-05 Ville de Maniwaki – service de pince de désincarcération
- 110-06 Modification du taux d'intérêt applicable en vertu du règlement 2020-362 – taux taxes 2020
- 110-07 Industrie Galipeau – Autorisation de paiement

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mars 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 mars 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 mars 2020

130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 mars 2020

130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

800-01 Fiche info- Défi coureur des bois 2020

800-02 Hydro-Québec – Sommaire du plan de mesures d'urgence – rivière Gatineau

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : En raison de la situation occasionnée par la pandémie du covid-19, la présente assemblée s'est déroulée par visioconférence.

PROCÈS-VERBAUX

R2004-073

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MARS 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2004-074

FIN DE L'ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU AU PARC ANTONIO-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé, à l'automne 2019, au forage d'un puits sur le site du parc Antonio-Guertin et par conséquent souhaite mettre fin à l'entente qui la lie aux propriétaires de l'immeuble sis au 32, chemin Guertin, pour son approvisionnement en eau, et ce, depuis le début des années 80;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'entente, la Municipalité s'était engagée envers les propriétaires, à remplacer la pompe existante par une pompe neuve, elle pourrait alors conserver l'unité remplacée. De plus, une remise en forme du terrain serait effectuée lors du remplacement de la pompe afin de le remettre dans son état original.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Yves St-Jacques
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER les travaux et la dépense pour le débranchement de la conduite d'approvisionnement en eau et de la remise en état du terrain;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'achat et les travaux de remplacement de la pompe, la boîte de contrôle, et ce, pour un montant maximal de 1 326.65\$, en plus des frais de main d'œuvre et des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2004-075

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est saisi d'une demande de remboursement pour une taxe pour le service de vidanges de boues septiques, sur les lots 5 204 254 et 6 325 662, dont le ou les propriétaire(s) n'ont pas bénéficié du service;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec prescrit toute taxe foncière après une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande porte sur une période de (6) six ans, 2014 à 2019 inclusivement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ACCORDER un remboursement de la taxe pour le service non rendu, pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE

R2004-076

ENTENTE DE SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION AVEC LA VILLE DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE suite à la dissolution de l'Association de Sauvetage Outaouais (ASO), organisme qui offrait, sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, un service d'urgence de pinces de désincarcération lors d'accident de la route, la Municipalité de Messines doit trouver une solution de remplacement pour ce service de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a fait parvenir à la Municipalité de Messines, une entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente présentée par la Ville de Maniwaki relativement à un service d'intervention en désincarcération et qu'ils se disent favorables aux modalités prévues par l'accord;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith à signer au nom de la Municipalité, l'entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération entre la Ville de Maniwaki et la Municipalité de Messines;

ADOPTÉE

R2004-077

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE EN VERTU DU RÈGLEMENT 2020-362

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 13 janvier 2020, le règlement décrétant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations applicables pour l'année 2020, dont le taux applicable de frais d'intérêt pour toutes sommes impayées est prévu à l'article 6, et ce, au moment où elles deviennent exigibles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter, par résolution, un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, chaque fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité et qui demeure impayée est établi à 0% par année, et ce, pour la période du 31 mars au 6 mai 2020;

QU'à partir du 7 mai 2020 le taux d'intérêt applicable sera rétabli conformément au taux inscrit à l'article 6 du règlement 2020-362.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : La situation sera réévaluée par le conseil chaque mois, et ce, pour la durée de la présente période d'épidémie de coronavirus.

R2004-078

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement pour la somme de 499.49 \$, en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7212	370.14 \$
7201	129.35 \$
TOTAL	499.49 \$

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2004-079

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 mars 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 11 387.17 \$

ADOPTÉE

R2004-080

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1 au 31 mars 2020, pour la somme de 97 471.29 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
48	Chèques fournisseurs émis	31 552.11 \$
46	Prélèvements électroniques	65 919.18 \$
	TOTAL :	71 702.89\$

ADOPTÉE

R2004-081

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 22 février au 26 mars 2020, dont celle-ci représente la somme de 44 406.11 \$

ADOPTÉE

R2004-082

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 MARS 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 22 février au 26 mars 2020, dont celui-ci représente une somme de 4 798.47\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2004-083

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier